





Statut de Protection Temporaire (TPS) et l'Assurance Maladie Publique

Les Haïtiens qui ont demandé le Statut de protection temporaire (TPS) peuvent bénéficier de l'assurance maladie publique dans l'état de New York.

Qu'est-ce que le statut de protection temporaire?

Le TPS est un statut d'immigration provisoire accordé aux personnes éligibles ressortissantes d'un certain nombre de pays désignés par le Département de la Sécurité Intérieure en raison des conditions provisoire néfastes qui affligent ce pays, telles qu'un conflit armé ou un désastre naturel et qui empêchent les ressortissants de ce pays de rentrer chez eux en toute sécurité. Le 21 janvier 2010, les États-Unis ont établit que les Haïtiens peuvent bénéficier du TPS en raison du tremblement de terre dévastateur qui s'est produit le 12 janvier. Le TPS accorde aux sans-papiers haïtiens résidants aux États-Unis, qui vivaient aux États-Unis au 12 janvier 2010, une protection contre les expulsions forcées et les autorise à travailler légalement. Il est important de noter que les États-Unis accordent le TPS à des personnes d'autres pays y compris, des personnes en provenance d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, de Somalie et du Soudan.

TPS et l'assurance maladie publique

Les demandeurs du TPS résidant à New York peuvent bénéficier du Medicaid et du Family Health Plus tant qu'ils remplissent également les conditions de revenus exigés pour ces programmes. À New York, les demandeurs du TPS sont considérés comme des immigrants PRUCOL (permanently Residing Under Color of Law) à des fins d'admissibilité à l'assistance médicale, et donc répondent aux exigences de statut d'immigration requises pour le Medicaid, Family Health Plus et Family Planning Benefit Program. Presque tous les enfants à New York demeurent admissibles à Child Health Plus, y compris les demandeurs du TPS et les enfants qui n'ont pas de statut d'immigration.

Où postuler?

Les individus peuvent faire une demande pour obtenir l'assurance maladie publique ou les services de santé avec l'aide des organismes communautaires, auprès de HRA Medicaid de New York, des bureaux administratifs des services sociaux en dehors de la ville de New York, des hôpitaux publics ainsi qu'aux dispensaires. Pour obtenir une liste d'endroits facilitant les inscriptions dans la ville de New York visitez: http://www.nyc.gov/html/hia/html/public_insurance/enroll.shtml. Pour les inscriptions en dehors de NYC, visitez le site:

http://www.health.state.ny.us/health_care/medicaid/ldss.htm.

Quels sont les documents à fournir ?

Les personnes qui ont demandé le TPS devront apporter plusieurs documents pour prouver leur admissibilité à l'assurance maladie publique. Elles devront apporter :

- 1) Pièce d'identité;
- 2) Preuve de résidence à New York;
- 3) Preuve de revenus;
- 4) Preuve de l'application au TPS;

5) Preuve que les services d'immigration et de naturalisation des États-Unis (USCIS) ont reçu la demande de TPS.

Assistance gratuite de communication

Tous les candidats pour l'assurance maladie publique, y compris les haïtiens qui parlent le Créole, ont le droit d'obtenir de l'aide dans une langue qu'ils peuvent comprendre. Tous les bureaux de Medicaid et les organismes d'inscription sont tenus d'offrir une aide gratuite à la communication. Des services d'interprétation seront fournis ainsi que la traduction écrite ou orale de documents importants, tels que les applications de Medicaid. Si un bureau de Medicaid ou d'inscriptions ne peut fournir un interprète bilingue, une interprétation par téléphone peut s'y substituer. Les Bureaux de Medicaid et d'inscriptions ne doivent pas facturer de frais d'assistance de communication ou exiger que les demandeurs fournissent leurs propres interprètes.

Ressources liées au TPS et à l'assurance maladie publique

- o The New York Immigration Coalition (NYIC) a compilé une liste d'agences, de cabinets d'avocats et des facultés de droit répondant à la tragédie en Haïti et à la désignation d'un Statut de protection temporaire pour Haïti. Une copie de la liste est disponible sur le site de NYIC à http://www.thenyic.org.
- o <u>Fiche technique</u> sur le statut de protection temporaire par <u>Legal Aid Society of NY</u>: http://www.legal-aid.org/media/129079/haiti%20tps%20factsheet%20_5_.pdf.
- o <u>Q&A</u> sur le statut de protection temporaire sur le site du service d'immigration et de naturalisation des États-Unis:
 - http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6d1a/?vgnextoid=e54e60f64f336210VgnVCM100000082ca60aRCRD&vgnextchannel=e54e60f64f336210VgnVCM100000082ca60aRCRD
- o Pour les renseignements concernant les conditions d'admission au programme d'assurance maladie, appeler l'unité de droit de la santé de Legal Aid les mardi au 212-577-3575 ou au 888-500-2455.
- o Pour les renseignements concernant les conditions d'admission des immigrés pour les programmes d'assurance maladie publique, consulter Immigrant Guide to Publicly Funded Health Care Benefits par Barbara Weiner: http://www.empirejustice.org/assets/pdf/issue-areas/immigrant-rights/immigrant-eligibility.pdf.
- o Q&A abordant les inquiétudes des immigrés sur l'utilisation des prestations publiques, visiter le site de The New York Immigration Coalition:

 http://thenyic.org/templates/documentFinder.asp?did=17. Disponible en anglais, haïtienne créole, espagnol, chinois, coréen et en russe.

Contact:

Jenny Rejeske, Health Advocacy Coordinator, New York Immigration Coalition, 212-627-2227 x223, jrejeske@thenyic.org

Lisa Sbrana, Health Law Attorney, Legal Aid Society, 212-577-3394, LBSbrana@legal-aid.org Barbara Weiner, Senior Staff Attorney, Empire Justice Center (pour obtenir de l'aide en dehors de la ville de New York) 518-462-6831, bweiner@empirejustice.org